

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 004-2116/17/BM

■ Création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord

MET 17/3759/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de création d'un conservatoire national de la mémoire des Français d'Afrique du Nord est porté par le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) créé à Aix-en-Provence en 1974, et reconnu d'utilité publique en 1985. Il a connu ces dernières années un accroissement important de ses activités. En 2009 ont été mises en place l'informatisation de ses 12 000 ouvrages, la création d'un centre de conservation « d'archives privées » et l'ouverture d'un service de sauvegarde de sites blogs Internet « Pieds Noirs ».

Le CDHA entretient également un lien privilégié avec le monde universitaire et assure l'accueil de chercheurs, tout en apportant son concours actif à la rédaction d'ouvrages, à l'organisation d'expositions itinérantes et à la mise en ligne d'un catalogue de ses ressources.

Les objectifs du Conservatoire National des Français d'Afrique du Nord, consisteront à valoriser le fonds documentaire constitué par le CDHA depuis sa création, tout en poursuivant sa mission de collecte mémorielle.

L'ampleur de l'activité du CDHA et l'accroissement de son fonds documentaire (bibliothèque, filmothèque, iconographie, périodiques) nécessitent en effet de quitter des locaux devenus aujourd'hui trop exigus pour assurer une réalisation optimale de ses missions.

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Juillet 2017**

Par ailleurs, l'association « CDHA » s'est engagée auprès du Ministère des Anciens Combattants et de la Mémoire, dans un processus de reconnaissance scientifique de ses activités mémorielles et de recherche qui devra aboutir à la validation de son caractère national.

Par une délibération du 11 juillet 2011, la Ville d'Aix-en-Provence s'était déjà engagée sur le portage foncier, avec la formalisation d'une mise à disposition d'une parcelle de 890 m², pour une durée de 99 ans, à proximité de la Maison du Maréchal Juin, siège de l'association.

Le projet prévoit l'édification d'un bâtiment d'environ 1500 m², à usage de recherches universitaires et de documentation sur l'histoire de l'Algérie.

Le montage et le suivi financier seront assurés par la Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie (FRHA) créée en 2011 et placée sous l'égide de la Fondation de France. En outre, c'est la FRHA qui assurera la part d'autofinancement du projet à hauteur de 33,9 %.

Le bâtiment sera composé de 3 niveaux :

- 1er niveau en sous-sol, composé d'une salle d'archives et d'ouvrages anciens,
- 2^e niveau, avec une bibliothèque, une salle de lecture et de bureaux administratifs,
- 3^e niveau, avec une salle d'exposition permanente, une salle de conférence.

Le coût d'opération prévisionnel s'élève à **4 613 000 € TTC** (janvier 2017).

Plan de financement prévisionnel

ORGANISMES SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES (TTC)	TAUX SOLLICITES
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	500 000 €	10,83 %
VILLE d'AIX-EN-PROVENCE	750 000 €	16,25 %
CONSEIL RÉGIONAL PACA	900 000 €	19,51 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	900 000 €	19,51 %
FRHA (autofinancement)	1 563 000 €	33,9 %
TOTAL	4 613 000 €	100 %

La Région Provence-Alpes-Cote d'Azur a délibéré le 24 juin 2016 pour acter un accord de principe à sa participation financière à la réalisation de ce projet, sous réserve de la participation des autres collectivités publiques.

La ville d'Aix-en-Provence a délibéré le 18 juillet 2016 dans les mêmes termes.

Par une délibération du 17 mars 2017, la Région PACA a confirmé sa participation financière, en votant une subvention de 900 000 € destinée à la réalisation de ce centre de mémoire.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Juillet 2017

Le paiement de la présente subvention est conditionné à la production de l'ensemble des attestations des subventions des co-financeurs du projet ainsi que la garantie de disponibilité des fonds propres apportés par l'association via sa fondation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération DL.2016-388 du 18 juillet 2016 de la ville d'Aix-en-Provence actant le principe de sa participation financière au projet de création du Conservatoire National des Français d'Afrique du Nord ;
- La délibération N° 17-73 du 17 mars 2017 du Conseil Régional PACA attribuant une subvention de 900 000 € au CDHA pour la création d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt métropolitain et national du projet de construction d'un conservatoire de la mémoire des français d'Afrique du Nord à Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 500 000€ à l'association « Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) » pour la réalisation d'un Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord, sous réserve de la production de l'ensemble des attestations des subventions des co-financeurs du projet ainsi que la garantie de disponibilité des fonds propres apportés par l'association via sa fondation.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'investissement ci-annexée à conclure avec l'association.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer la présente convention, ainsi que tout document y afférent.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Juillet 2017

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Bureau de la Métropole Chapitre 204 Nature 20421, Fonction 311, LC 23955 du budget 01 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM